



République Française  
Département de la Moselle

# Ville de Château-Salins

## Compte rendu du Conseil Municipal

Du 26 mai 2025

À 19 heures 30 minutes

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

### Etaient présents :

Mesdames MARTIN Monique et STOCK Sandrine, Messieurs HAMANT Daniel, SIMON Patrick, GOTTE Sébastien, adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, NICOLAS Renée, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, PETITJEAN Delphine

Messieurs HAZOTTE Bernard, WINKLER Armand et KILHOFER David Conseillers municipaux.

### Procuration :

Monsieur GOMBERT Christophe à Monsieur HAMANT Daniel

Monsieur BOURLON Jean-Pierre à Madame STOCK Sandrine

### Etaient absents excusés :

#### Secrétaire de séance :

Madame Peggy TIAPHAT – Directrice Générale des Services

(Articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### 26/05/25/01 – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2025

### 26/05/25/02 – Subventions de fonctionnement 2025 aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOTTE Sébastien, adjoint au Maire chargé des associations sportives et culturelles, qui expose les propositions de subventions 2025.

Au cours des débats, les responsables ou membres des associations concernées quittent la salle et n'assistent pas aux votes. Le Maire prend alors la présidence pour enregistrer les votes des membres présents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS				
NOM DES ASSOCIATIONS	ACCORDÉES EN 2024	PROPOSÉES EN 2025	VOTÉES EN 2025	MEMBRES N'AYANT PAS PARTICIPÉ AU VOTE
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
FOOTBALL CLUB	4250,00€	4000,00€	4000,00€	
TENNIS CLUB	1 600,00 €	1 600,00 €	1600,00€	
HANDBALL CLUB	4500,00€	4500,00 €	4500,00€	Bernard HAZOTTE Daniel HAMANT
RANDONNEURS CASTELSALINOIS	1000,00€	1 000,00 €	1000,00€	Patrick SIMON
BOULE DU SAULNOIS	400,00 €	500,00 €	500,00€	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	250,00 €	250,00 €	250,00€	
AMICALE SPORTS ET LOISIRS	4000,00€	4 000,00 €	4000,00€	Christophe GOMBERT
KICK THAÏ BOXING CLUB	500,00 €	500,00 €	500.00€	
DOJO DU SAULNOIS	5 500,00 €	6 000,00€	6 000,00€	
MJC	2 000,00€			En attente de précisions
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
AMICALE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS	700,00 €			En attente de précisions
AMICALE DES GENS DE COUTURES	350,00 €	350,00 €	350,00€	Sandrine STOCK et Patrick SIMON
HISTOIRE PATRIMOINE DU SAULNOIS	300,00 €	300,00 €	300,00€	
AMIS DU SAULNOIS PATRIMOINE	1 000,00€	1 000,00 €	1 000,00€	

AMICALE DES DONNEURS DE SANG	600,00 €	600,00 €	600,00€	
ASS. AMIS DE L'ORGUE	500,00€	500,00 €	500,00€	
MUSIQUE MUNICIPALE	5 800,00 €	5 500,00 €	3 500,00€	Sylvie LARIVIERE
ASS. PARENTS D'ÉLÈVES	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00€	
ASS. LOISIRS CRÉATIFS	100,00 €	100,00 €	100,00€	

RETROBIELLES	200,00 €	200,00 €	200,00€	
LUDI SAULNOIS	500,00€	500,00 €	500,00€	Delphine PETITJEAN
LES BRICOLES TOUT	300,00 €	300,00 €	300,00€	
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	2 307,00€	2 307,00 €	2 307,00€	
MAM			150,00€	Subvention de démarrage

**26/05/25/03 – Subvention exceptionnelle au Conseil de Fabrique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle au Conseil de Fabrique de 612.65€ correspondant au contrat de maintenance pour la vérification des cloches.

Monsieur le Maire précise que la Commune sera à l'avenir titulaire de ce contrat.

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la facture présentée par le Conseil de Fabrique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de l'attribution de cette subvention au Conseil de Fabrique et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire

**26/05/25/04 – Subvention exceptionnelle à la bibliothèque municipale annule et remplace la délibération CHSD4072416**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une aide du département (supérieure à celle escomptée) de 932€ pour le renouvellement des collections de base. Il convient de modifier la délibération CHSD4072416 et réévaluer la participation de la Commune à hauteur de 622€.

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la notification de subvention du Conseil Départemental

Vu le dossier de demande de subvention déposé par la bibliothèque municipale au titre du renouvellement des collections de base

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide du versement d'une subvention à la bibliothèque municipale pour un montant de 622€ et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

#### **26/05/25/05 – Subvention exceptionnelle Collège la Passepierre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Collège la Passepierre sollicite la Commune pour une subvention exceptionnelle dans le cadre des championnats de France d'Aviron.

15 élèves et 3 coachs ont participé au championnat le week-end du 16/17/18 mai à Léry-Poses près de Rouen. Le budget de ce déplacement s'élève à 4 540€, les familles ont participé à hauteur de 90€ par jeune, des subventions de l'UNSS, du département et des Communes sont attendues.

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande présentée par le Collège la Passepierre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'une subvention de 500€

#### **26/05/25/06 – Facturation à la Communauté de Communes du Saulnois billets cinéma**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Saulnois nous a sollicité pour l'achat de 24 places de cinéma.

Cette initiative est prise dans le cadre de remerciements que la collectivité souhaite adresser aux femmes artistes qui ont témoigné dans un livret réalisé à l'occasion de la journée de la femme.

Monsieur le Maire précise que 12 places ont été offertes par la Commune

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la tarification de la régie culture, sports et loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de la facturation de 24 places de cinéma à 6€ l'unité à la Communauté de Communes du Saulnois soit un total de 144€ et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

#### **26/05/25/07 – Signature d'un emprunt**

Considérant que pour financer les investissements prévus pour l'année 2025, il a été prévu au Budget Primitif de recourir à l'emprunt, et en attendant de recevoir toutes les subventions dont le solde ne sera versé qu'une fois tous les travaux achevés, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire un emprunt de 580 000 euros, aux conditions suivantes proposées par le Crédit Agricole la banque la mieux-disante pour cette offre

Caractéristiques de l'offre :

- Montant : 580 000.00 €
- Type échéance : Trimestrielle
- Taux client : 3.74 %
- Durée : 180 mois
- Montant échéance : 12 674.33 €
- Frais de dossier : 500.00 €
- TEG annuel proportionnel : 3.75 %

Vu les articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'offre présentée par

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération et à l'unanimité :

- prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, pour le prêt de 580 000 euros avec échéances mensuelles
- prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### **26/05/25/08 – Tarification service périscolaire aux agents communaux**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réglementer la tarification du service périscolaire aux agents de la collectivité qui ne résident pas sur la Commune.

Il suggère au Conseil Municipal d'appliquer la même grille tarifaire que celle proposée au Communes membres de la Convention Territoriale Globalisée.

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales

Vu la grille tarifaire validée en Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer la grille tarifaire des Communes membres à la Convention Territoriale Globalisée aux agents de la collectivité et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

15 POUR / 1 ABSTENTION

#### **26/05/25/09 – Avenant n°1 lot 15 peinture travaux cinéma**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de moins-values et de plus-values sur le lot 15 peinture d'un montant initial de 146 210,92€ TTC se présentant de la façon suivante

##### Moins-value

Peinture antirouille - 7 972,00€

Ossature bois intermédiaire pour pose revêtement textile - 6 960,00€

##### Plus-value

Peinture sol sur supports existants

Marches scène 645,00€

Sol régie 1 290,00€

Bandes antidérapantes

Escaliers balcon 1 125,00€

Escaliers de scène 212,5€

Peinture propreté locaux techniques 1 626,00€

Soit moins value de - 10 033,50€

TVA 20 % - 2 006,70€

TOTAL -12 040,20€

Vu l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique

Vu l'avenant n°1 lot 15 peinture travaux du cinéma

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'avenant proposé et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

#### **26/05/25/10 – Avenant n° 1 et avenant n°2 marché de maîtrise d'œuvre accueil périscolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la signature d'avenant concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de l'accueil périscolaire.

Ces avenants font suite au volume de travaux demandés sous-estimés dans la consultation de maîtrise d'œuvre et notamment sur la partie aire de lavage et accès livraison repas ; concernant l'avenant 2, il est la conséquence de la prise en compte du bâtiment de la bibliothèque dans le projet global d'extension du périscolaire. En effet, il en va de l'intérêt des utilisateurs des deux bâtiments de mutualiser les locaux, pour des questions d'accessibilité et de sécurité la bibliothèque doit être prise en compte dans la notice déposée lors du permis de construire.

Avenant 1 : + 36 780€ HT montant marché initial

Avenant 2 : + 8 880€ HT montant marché initial

Vu l'article L.2194-1 du Code de la commande publique

Vu l'avenant n°1

Vu l'avenant n°2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide les avenants proposés et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

#### **26/05/25/11 – Demande de subvention agence de l'eau Rhin-Meuse canal de rejet de la station d'épuration**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le canal de rejet de la station d'épuration a été jugé comme non conforme par la Police de l'Eau lors de l'évaluation annuelle du système d'assainissement.

Loreat a donc été missionné par la Commune afin d'identifier les points du protocole non conformes et de définir les solutions techniques. Leur rapport fait état d'irrégularités du canal d'approche, du fait de la chute de plusieurs carreaux de carrelage et la longueur droite précédent le canal est insuffisante au regard de la norme et de la documentation du constructeur. Dans ces conditions le remplacement de l'infrastructure est bien nécessaire.

Offre technique et financière :

VEOLIA

Mise en place d'un canal de sortie Venturi 36 184,50 € HT

Le Maire propose au Conseil Municipal, qui, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Adopte l'opération

Décide de sa réalisation

Arrête le plan de financement suivant :

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour ces travaux : 25 329,15 € HT soit 70%

Reste à la charge de la Commune : 10 855,35€ HT soit 30%

Sollicite l'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

#### **26/05/25/12 – Déclaration du marché de création aire de loisirs - pumprack infructueux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la consultation en procédure adaptée lancée le pour le marché de travaux du pumprtrack.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée

Vu les articles L2122-1 et R2122-2 du code de la Commande Publique,

Vu le marché de travaux 2025/01 Crédation d'une aire de fitness et d'un pumprtrack

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 26/02/2025 au BOAMP

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu le prix des offres excédant largement les crédits budgétaires alloués au marché tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure

Vu l'incapacité de la Commune à financer le projet en l'état

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- déclare le marché sans suite pour cause d'infructuosité
- une nouvelle procédure adaptée sera relancée ;
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

**26/05/13 – Avenant n°3 marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de CHATEAU-SALINS**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant n°3 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux. Cet avenant a pour objet le renouvellement du contrat de fourniture de gaz en prix fixe de la molécule à 47,58€ HT/MWH PCS

Vu l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique

Vu l'avenant n°3 ci-joint en annexe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'avenant proposé et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

**26/05/25/14 – Vente du terrain section 21 parcelle 65, d'une contenance de 4 a 58 ca**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande formulée par Monsieur GOUDON Charles pour l'acquisition d'un terrain situé avenue des Saulniers section 21 parcelle 65 d'une contenance totale de 4a 58 ca

Les services du domaine ont évalué le prix de l'are de ce terrain à 500€.

Monsieur le Maire indique que ce terrain ne présente aucun intérêt pour la Commune et propose de le vendre à l'intéressé au tarif de 700€ l'are.

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du service des domaines en date de 5 mars 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De la vente de ce terrain du domaine privé communal à Monsieur GOUDON pour un montant de 3206€
- Précise que les frais d'arpentage, de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**26/05/15 – Vente du terrain section 25 parcelle 20 d'une contenance de 9 a et 07 ca**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande formulée par Madame KLEIN Jessica pour l'acquisition d'un terrain situé avenue des Saulniers section 25 parcelle 20 d'une contenance totale de 9a et 07 ca

Les services du domaine ont évalué le prix de l'are de ce terrain à 500€.

Monsieur le Maire indique que ce terrain ne présente aucun intérêt pour la Commune et propose de le vendre à l'intéressé au tarif de 700€ l'are.

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du service des domaines en date de 4 mars 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De la vente de ce terrain du domaine privé communal à Monsieur KLEIN Jessica pour un montant de 6 349€
- Précise que les frais d'arpentage, de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

DIVERS :

Les animations prévues durant l'été sont présentées au Conseil Municipal :

Eté des jeunes, marchés nocturnes, kermesse école, Royaume Engonflé en août, 13/07 traditionnel, 13/06 marche amicale sport et loisirs, challenge de la ville 8/06 dojo + tournoi de boxe 14/06

Café Lorraine acquisition proposée au propriétaire pour un montant de 20 000€

Lotissement le Pâatural signature avec l'association St Vincent à venir

Journée du patrimoine prévue le 7/09 (nuit de la chauve-souris le samedi, animation botanique) ...marché du terroir, inauguration entrée de ville « ville porte » du Parc Naturel Régional de Lorraine

Mme Nicolas demande que les bacs rue Martin l'Huillier devant chez Mme SIMON soient enlevés

Les randonneurs castelsalinois veulent changer leur maillot et y apposer le nouveau logo de la ville, un accord de principe leur est octroyé

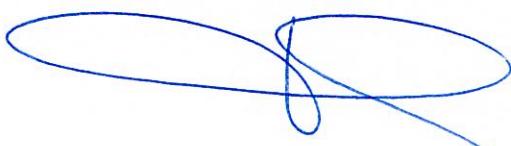
Monsieur le Maire souhaite également demander au Conseil de Fabrique la rétrocession du bail emphytéotique de la Salle St Jean.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h10

Château-Salins le 30 mai 2025

La secrétaire de séance :

Peggy TIAPHAT



Le Maire

Gaëtan BENIMEDDOURENE

